

La séance est ouverte à 14 heures par le président, M. John B. Aird.

La séance est adjournée jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

RAPPORT DU COMITÉ

Le MARDI 23 juin 1970

(14)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été délégué la question concernant la région des Antilles, a, pour compléter à l'ordre de renvoi du 28 octobre 1968, terminé son étude et fait maintenant rapport de ses conclusions et recommandations dans le document publié en appendice.

Le président

JOHN B. AIRD

Le Comité pour le «Projet de rapport»

A 14 h. 28, le Comité s'est réuni à nouveau sur l'avis du président.

MARDI, le 16 juin 1970

(15)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce matin, à huis clos, à 14 h. 28.

Présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Bélisle, Carter, Eudes, Ferguson, Harg, Laird et Yuryk.—(8)

Aussi présents: M. Peter Dobeil, directeur du Centre parlementaire des Affaires extérieures et du Commerce étranger et M. Bernard Wood, Adjoint à la recherche du Comité.

Le Comité reprend son étude du «Projet de rapport» dans la forme révisée qui a été adoptée à la suite de la réunion du 3 juin 1970. Le rapport est modifié de nouveau et sur la proposition de l'honorable sénateur Carter.

Il est décidé que ledit rapport sera adopté sous le titre «Rapport au Sénat» du Comité et qu'il sera présenté au Sénat par le président tout comme l'a été le rapport du Comité concernant les relations canado-antillaises.

Sur une proposition de l'honorable sénateur Laird:

Il est ordonné que le Comité fasse imprimer sous forme de brochure, 1,500 exemplaires bilingues de son Rapport au Sénat concernant les relations canado-antillaises.

Il est ordonné que le Comité fera imprimer à titre d'annexe «H» aux présentes délibérations, un index du texte imprimé des délibérations du Comité, tenues au cours de la session actuelle et de la session dernière, concernant la région des Antilles.

A 14 h. 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ

Le Greffier du Comité,

E. W. James